

Lifepus Europe Ltd.

# Conditions Générales

Lifepus House • Little End Road • St. Neots • PE19 8JH • England

Lifepus Europe (« LPE » ou l'« Entreprise »), une société constituée et domiciliée au Royaume-Uni, distribue, principalement aux utilisateurs, une gamme de produits qui comprend des compléments alimentaires, des soins personnels et d'autres produits conçus par Lifepus International (LPI), une société constituée et domiciliée aux États-Unis. À cette fin, LPI a développé un système de distribution spécial qui a rencontré un très grand succès sur les marchés de LPI dans le monde entier. Par conséquent, en dehors des activités de promotion directe de la vente des articles de LPE, une partie substantielle des tâches pouvant être effectuées par les Associés de LPE en qualité de membres du réseau de distribution Lifepus consiste à communiquer aux membres de leur « ligne de responsabilité » (« ligne aval » ou « ligne de paiement ») les éléments essentiels qui caractérisent le système de LPI.

La présente réglementation expose les « instructions » définies par le partenaire contractuel, LPE, pour ses Associés, qui ont l'obligation de respecter les directives correspondantes. Leur objectif est uniquement d'assurer l'application inaltérée et uniforme du système. Par conséquent, elles n'enfreignent aucunement la position juridique d'un Associé en tant que professionnel indépendant. En vue de favoriser les intérêts mutuels et raisonnables de l'Entreprise d'une part et des Associés d'autre part dans le cadre de l'exécution et du développement ultérieur du système de vente de LPI, lesdites instructions seront parfois adaptées par LPE en cas de changement de situation, avec un préavis écrit en temps opportun.

Pour maintenir l'intégrité de l'organisation de LPE et guider nos Associés afin qu'ils travaillent de façon honnête et éthique, nous demandons à chacun desdits Associés d'accepter de se conformer à la présente réglementation.

En tant qu'Associé de LPE, j'accepte les conditions suivantes :

1. Je serai payé conformément au plan de rémunération actuel, publié par LPE, à condition de travailler dans le respect de la présente réglementation et de la loi. Aucune rémunération n'est versée pour les actes de parrainage en soi.
2. Toutes les informations que je fournis à LPE doivent être véritables et complètes.
3. Les dites informations peuvent être utilisées par l'Entreprise afin de mener ses activités et de calculer ma rémunération et celle des autres Associés. À ces fins, les informations pourront être transmises hors de l'Espace économique européen.
4. Ma relation avec l'Entreprise est celle d'un contractant indépendant agissant pour son propre compte. Je reconnais que je ne suis pas un employé, un agent, un franchisé, un partenaire, un coentrepreneur ni un représentant de l'Entreprise et par conséquent je m'interdis toute déclaration explicite ou implicite relative aux états précités. Je reconnais également que je ne dispose d'aucune autorité pour astreindre l'Entreprise à une quelconque obligation et que ma relation avec l'Entreprise se poursuivra jusqu'à ce que l'un des événements suivants se produise : (a) renoncement écrit de ma part ; (b) « inactivité » de ma part pendant 12 mois consécutifs ou (c) cessation de la relation à mon initiative ou à celle de LPE en raison du non-respect de la réglementation par l'une des deux parties. Je suis responsable du paiement de la totalité des impôts, des cotisations d'assurance et de la TVA s'appliquant éventuellement aux sommes reçues de l'Entreprise.
5. Je ne ferai aucune utilisation abusive des dénominations ou marques commerciales de l'Entreprise. Je m'interdis également de créer ou d'utiliser tout support promotionnel (hormis ceux générés par l'Entreprise) présenté ou pouvant être interprété comme provenant directement de l'Entreprise, ou d'utiliser une dénomination ou une marque commerciale dont LPI est propriétaire dans un nom de domaine Internet ou le nom de toute activité dont je suis propriétaire.
6. Ma réussite dépend de mes propres efforts. Aucune assurance ou garantie explicite ou implicite ne m'est fournie en ce qui concerne mes gains potentiels, et je ne fournirai à personne des assurances ou garanties similaires. J'accepte par ailleurs de n'effectuer aucune révision de revenus fausse ou trompeuse.
7. Je peux bénéficier d'un intérêt financier direct ou indirect relatif à une seule position. Je comprends qu'une seule position permettant de recevoir des bonus de LPE est autorisée par foyer.
8. Je mènerai mes activités LPE de façon éthique et légale et je ne m'abstiendrai de toute action pouvant nuire à la renommée ou à la réputation de l'Entreprise, notamment, mais pas exclusivement, la présentation sous un jour négatif de l'Entreprise, de ses produits, de ses programmes, de son leadership sur le terrain ou de son équipe de direction.
9. Le recrutement/sponsoring transversal est interdit. Il existe deux types de sponsoring transversal : Le premier type concerne l'offre de produits ou de revenus potentiels autres que ceux de l'Entreprise à un Associé, à ses clients ou à un employé de l'Entreprise. Le second type implique de proposer à un Associé ou groupe d'Associés de changer de sponsor.
10. Je ne peux pas acheter des quantités excessives de produits par le biais de ma position, de celle de tiers ou d'une combinaison des deux, dans le seul objectif de manipuler ou d'optimiser le système de rémunération dans mon propre intérêt ou celui de tiers.
11. Je remplirai les fonctions de sponsor pour tous les Associés que je sponsorise et pour toute personne en aval placée sous ma responsabilité dans le cadre de ma rémunération. Les fonctions d'un sponsor comprennent, sans nécessairement s'y limiter, un rôle de supervision authentique, l'assistance aux Associés en aval dans le cadre de la création de leurs activités LPE, de leur volume des ventes et de leur base de clientèle, le maintien d'une communication continue en s'assurant de la formation adéquate des Associés en aval et une mission de formateur, de professeur, de motivateur et de conseiller.

- 
12. Je reconnais que LPE n'effectue aucune discrimination envers quiconque ni aucune différence entre les individus en raison de leurs convictions religieuses ou politiques, et que LPE ne constitue pas un vecteur approprié de promotion desdites convictions. En particulier, j'accepte de ne pas promouvoir ces convictions lors des réunions ou des autres événements de l'Entreprise.
  13. L'accumulation de produits au-delà de mes besoins n'est pas autorisée. Chaque fois que je passe une commande, je certifie qu'au moins 70 % de ma commande précédente ont été vendus ou consommés.
  14. Je n'effectuerai pas la promotion de produits spécifiques de LPE sur Internet, sauf par le biais des propres sites Web de l'Entreprise. Les produits ne peuvent en aucun cas être vendus ou proposés à la vente sur des sites d'« enchères » comme eBay, entre autres. Je ne manipulerai pas le positionnement des résultats de moteurs de recherche Internet au détriment des autres Associés ou de l'Entreprise.
  15. Je pourrai uniquement promouvoir et proposer à la vente les produits contenus dans le catalogue de produits. Je ne ferai aucune allégation non autorisée concernant les produits, les opportunités commerciales ou l'Entreprise.
  16. La vente au détail des produits Lifeplus est possible, mais pas encouragée. Avant d'essayer de vendre des produits au détail, je contacterai Lifeplus Europe afin qu'un représentant de l'Entreprise puisse s'entretenir avec moi au sujet de la politique et des exigences réglementaires de Lifeplus.
  17. Ma position d'Associé ne peut pas être vendue, cédée ou transférée sans l'approbation préalable de l'Entreprise.
  18. Toute somme due par moi à l'Entreprise peut être déduite par cette dernière des paiements, commissions ou bonus que l'Entreprise me doit.
  19. L'Entreprise peut adapter ou modifier, à sa discrétion, sa gamme de produits, ses prix de gros et la valeur des points internationaux.
  20. L'Entreprise peut fournir à d'autres Associés certaines informations me concernant, dans les rapports relatifs aux relations amont/aval et les relevés de commissions.
  21. Je ne peux utiliser le nom de l'Entreprise et ses marques de produits qu'aux seules fins des activités LPE et conformément aux conditions de la présente réglementation. Je reconnais que les noms, adresses et coordonnées des Associés, de même que les autres informations relatives à ma ligne aval qui me sont fournies par l'Entreprise, sont des informations propriétaires et confidentielles de l'Entreprise. Je ne les utiliserai qu'aux fins des activités LPE, en m'interdisant de les divulguer à quiconque.
  22. Tout défaut ou retard de l'Entreprise en matière d'application ou de respect rigoureux de la présente réglementation ne constitue en aucun cas une dérogation quelconque accordée par l'Entreprise. Je comprends par ailleurs que toute dérogation accordée par l'Entreprise doit être communiquée par écrit et signée par un agent autorisé. Je reconnais que toute dérogation accordée par l'Entreprise à un Associé s'applique exclusivement à ce dernier et en aucun cas à un autre Associé.
  23. Si l'une des conditions ou dispositions de la présente réglementation est jugée illégale, non valide ou non applicable, le reste de la réglementation n'en sera pas affecté.
  24. Tout non-respect de ma part de la présente réglementation peut entraîner des sanctions disciplinaires allant jusqu'à la cessation de ma relation avec l'Entreprise, à la discrétion exclusive de l'Entreprise. En cas de cessation de ladite relation, j'arrêterai immédiatement de me présenter comme Associé de LPE et d'utiliser les dénominations et marques commerciales de l'Entreprise.